

La filature de soie de Clairoix (Oise)



Rémi DUVERT

Association « Art, Histoire et Patrimoine de Clairoix »

Collection « Les notices historiques clairoisiennes »
n° 02 ~ 2009

Sommaire

- *Introduction* *p. 03*
- *La « soie artificielle »* *p. 03*
- *« La Soie de Compiègne » et « La Soie de Clairoix »* *p. 03*
- *Les réactions de la population locale au projet* *p. 05*
- *Le terrain* *p. 07*
- *Les différents bâtiments* *p. 09*
- *L'équipement et la production* *p. 12*
- *La fin* *p. 16*



Filature de soie de Clairoix - métier à retordre Kohorn

Photo Hutin - 1936

Illustration de couverture : carte postale de 1929.

-----oOo-----

Remerciements particuliers à
Jean-Pierre Bibaut, Jean-Marc Bochand, Nicole Cuvellier, Jean Leblond
pour leurs prêts de documents ou leurs témoignages.

La collection « Les notices historiques clairoisiennes »

<i>N°</i>	<i>Titre</i>	<i>Année</i>
01	L'école communale en 1858 : l'exemple de Clairoix (Oise)	2008
02	La filature de soie de Clairoix (Oise)	2009

Introduction

Sur le territoire de la commune de Clairoix, entre l'Oise et la route de Compiègne à Noyon, s'étalent les nombreux bâtiments d'une grande usine de pneumatiques, Continental (anciennement Englebert, puis Uniroyal), aujourd'hui fermée.

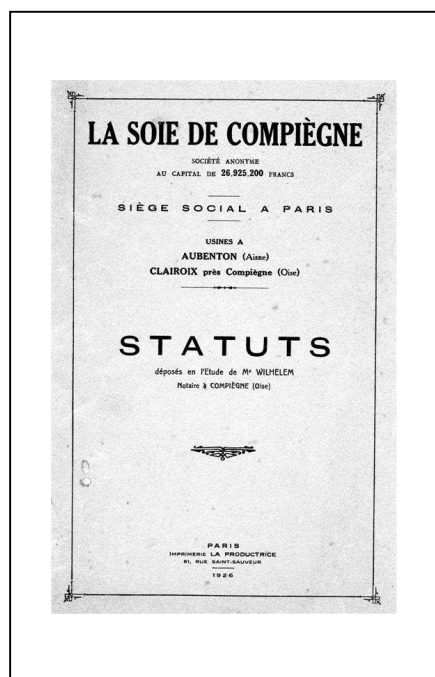
Ce qu'on sait moins, c'est qu'auparavant, à la fin des années 1920, le bâtiment principal abrita une fabrique de soie... On trouvera ci-après une synthèse des données que nous avons recueillies sur l'histoire (courte !) de cette filature.

La « soie artificielle »

Le fil de soie naturelle est produit par le ver à soie, qui transforme la cellulose de la feuille de mûrier en un produit visqueux qui, une fois sorti de sa « bouche », durcit à l'air. Au 19^e siècle, des chimistes découvrent les principes qui permettent d'imiter artificiellement la soie : dissoudre la cellulose de la pâte de bois, faire passer le produit obtenu à travers une filière, et le solidifier. Plusieurs procédés sont inventés, qui ne diffèrent que dans la façon de solubiliser la cellulose et de la régénérer.

À partir des années 1890, des usines commencent à produire industriellement ce fil artificiel (en France d'abord, puis à l'étranger également) ; et au début des années 1920, la quantité de soie artificielle produite dans le monde dépasse celle de la soie naturelle. Deux procédés de fabrication « concurrents » se dégagent alors : celui à base de viscose (un xanthate de cellulose), et celui à base d'acétate de cellulose. C'est dans ce contexte que va se créer la société « La Soie de Compiègne ».

Précisons qu'un peu plus tard (en 1934), une loi interdit l'appellation « soie artificielle » : le fil « viscose » s'appellera « rayonne », celui du second procédé conservera le nom d'« acétate ».



« La Soie de Compiègne » et « La Soie de Clairoix »

« La Soie de Compiègne » est une société anonyme dont les statuts ont été déposés en l'étude de M^e Wilhelem, notaire à Compiègne, le 18 juillet 1923. Sa durée annoncée est de 75 ans, et au départ, son capital social est de 1 500 000 F (il est de 26 925 200 F en 1926, et atteint 43 422 400 F en 1928) ; des actions de 100 F sont émises au moins de 1924 à 1928 (voir deux illustrations en page suivante). Le siège social, situé d'abord à Compiègne, est transféré à Paris en 1925.

Un des principaux fondateurs de la société, Henri Sinclair, ancien ingénieur-chimiste de la « Société générale de Soie artificielle par le procédé Viscose » (société belge créée en 1904), apporte à « La Soie de Compiègne », entre autres, la propriété exclusive d'un brevet français sur de « Nouveaux procédés et appareils

pour la fabrication de la soie artificielle par le procédé Viscose ».

« La Soie de Compiègne » propose donc logiquement un projet de fabrique qui utilise le procédé « viscosse », et cela dès septembre 1923 ; mais, pour des raisons que nous ignorons, ce projet est abandonné (alors qu'il avait été autorisé¹), et, vers 1925, un deuxième projet basé sur le procédé « acétate de cellulose » voit le jour ; c'est celui-ci qui sera réellement mis en oeuvre.

Outre l'usine de Clairoix, la société possède une autre filature à Aubenton (Aisne)², dont la production démarre en 1927. Contrairement à Clairoix, Aubenton connaît dès le Moyen-Âge une importante activité liée au tissage et au commerce d'étoffes ; en 1806, à l'emplacement du grand moulin banal, une filature est établie, plusieurs fois détruite ou transformée ; reprise par « La Soie de Compiègne », elle emploie entre 500 et 600 personnes, mais son activité cesse en 1933³ (celle de Clairoix cesse en 1930 ou 1931).



Une part de
fondateur
(1924)



Une action
de 1928

¹ Arrêté préfectoral du 28 juillet 1924 ; on peut consulter cet arrêté aux Archives de l'Oise (dossier coté Mp2445).

² C'est là que demeure, en 1923, l'ingénieur Henri Sinclair, cité précédemment.

³ Source : fiche du Ministère de la Culture (base « Mérimée ») rédigée en 1998 par B.Demetz et X.P.Guiochon.

En 1928, probablement à la suite de déboires financiers, « La Soie de Compiègne » négocie avec un groupe anglais la cession des usines de Clairoix et d'Aubenton. Une nouvelle société, dénommée « Alliance Artificial Silk Limited »⁴, est constituée et acquiert une licence relative à la fabrication de soie à l'acétate de cellulose par un nouveau procédé, dont l'exploitation commence à Clairoix fin 1928 ou début 1929.

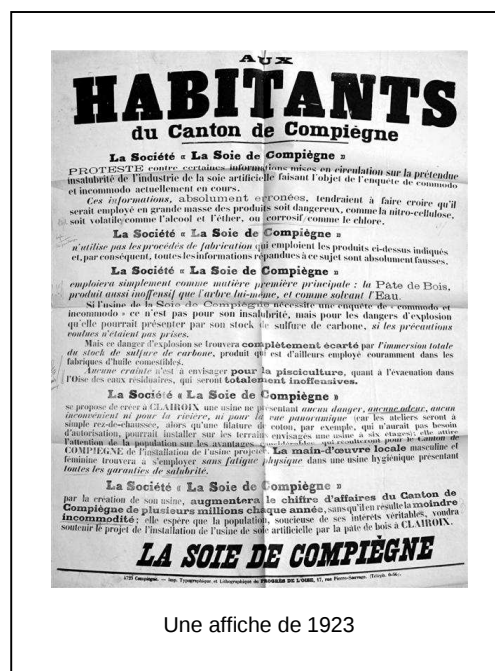
Parallèlement, en juillet 1928, se constitue (pour une durée de 99 ans) la société anonyme intitulée « La Soie de Clairoix »⁵, au capital social de 17 000 000 F, et dont le siège social est à Clairoix (sans autre précision...) ; elle est immatriculée au registre du commerce de Compiègne en août 1928 (« La Soie de Compiègne » l'avait été en septembre 1923), et devient propriétaire des terrains et bâtiments.

Les réactions de la population locale au projet

Le premier projet proposé prévoit l'utilisation de divers produits chimiques (soude caustique, sulfure de carbone, acide sulfurique, acide chlorhydrique, eau de Javel, sulfure de sodium...). On peut donc comprendre qu'il suscite des réticences auprès de la population locale, malgré les avantages qu'il peut apporter, notamment en termes de création d'emplois.

En octobre-novembre 1923, la préfecture de l'Oise met en place une enquête publique dite « *de commodo et incommodo* », sous l'égide du commissaire Jean Guillaume, adjoint au maire de Choisy-au-Bac ; pendant un mois, le projet et les plans sont consultables en mairie de Clairoix, et chacun peut donner son avis sur « le projet d'installation à Clairoix d'une fabrique de soie artificielle de 1^{ère} classe, comprenant un dépôt de sulfure de carbone »⁶ de 5 à 7000 kg, et le déversement des eaux résiduaires, après épuration, dans la rivière d'Oise »...

Des oppositions au projet se font entendre, à tel point que « La Soie de Compiègne » se voit obligée de réagir (en particulier en placardant des affiches⁷ - voir ci-contre) et d'expliquer notamment que si l'usine nécessite une enquête, « ce n'est pas pour son insalubrité, mais pour les dangers d'explosion qu'elle pourrait présenter par son stock de sulfure de carbone, si les précautions voulues n'étaient pas prises », que ce danger sera écarté par l'immersion totale du stock, et qu'elle créera une usine « ne présentant aucun danger, aucune odeur, aucun inconvénient ni pour la rivière, ni pour la vue panoramique (car les ateliers seront à simple rez-de-chaussée, alors qu'une filature de coton par exemple, qui n'aurait pas besoin d'autorisation, pourrait installer sur les terrains envisagés une



Une affiche de 1923

⁴ Capital : 1 550 000 livres sterling.

⁵ Les statuts sont déposés le 28 juin 1928 en l'étude de M^e Constantin, notaire à Paris.

⁶ En effet, la viscose, produit visqueux, est obtenue par l'action du sulfure de carbone sur la combinaison de cellulose et de soude dite alcali-cellulose.

⁷ Un exemplaire d'affiche, ainsi que divers documents concernant cette enquête, sont conservés aux Archives de l'Oise (dossier coté Mp2444).

usine à six étages) » ; elle attire en outre l'attention sur les avantages que pourra tirer le canton de Compiègne : « la main-d'œuvre locale masculine et féminine trouvera à s'employer sans fatigue physique dans une usine hygiénique présentant toutes les garanties de salubrité », et le chiffre d'affaires dudit canton, selon elle, augmentera de « plusieurs millions chaque année »...

Au total, pour l'ensemble des communes consultées, près de 200 personnes se sont exprimées contre le projet, dont 5 de Clairoix (voir ci-après), 4 de Choisy-au-Bac, et 176 de Compiègne. Mais, à l'inverse, plus de 1600 personnes, dont une trentaine de propriétaires riverains, ont pétitionné en faveur de l'installation de l'usine (105 de Clairoix, 1105 de Compiègne, 180 de Choisy-au-Bac, etc.). Outre Clairoix et Choisy-au-Bac, Margny-lès-Compiègne, Janville, Coudun, Longueil-Annel, Bienville et Le Plessis-Brion sont favorables au projet.

En ce qui concerne Clairoix, la première délibération municipale, à propos de la future fabrique de soie, a lieu le 4 novembre 1923 (session extraordinaire) ; le conseil municipal de l'époque (maire : Edmond Fontaine), après avoir entendu les directeurs de « La Soie de Compiègne », donne son accord, à l'unanimité des membres présents, pour l'implantation de l'usine sur le territoire de la commune. Le compte-rendu de la délibération mentionne certes quelques craintes exprimées « tant sur les matières utilisées que sur les produits résiduels ». Mais le conseil municipal estime ces craintes « non fondées » et considère que « si les terrains pris à la culture par l'installation de cette usine sont d'une certaine superficie, leur rapport est de peu d'importance », et qu'« en tous cas, le préjudice qui pourrait être causé aux ressources agricoles du pays sera largement compensé par celles que pourraient procurer à la commune ainsi qu'à la population elle-même, l'établissement d'une usine de cette importance ». Le ton est donné : les élus soutiendront toujours le projet, qu'ils jugent bénéfique pour Clairoix.

Les quelques protestations qui s'élèvent parmi les Clairoisiens proviennent notamment de cinq personnes « de poids » : Louis Duval-Arnould (un député de Paris)⁸, le Comte Aimery de Comminges (maire de la commune de 1904 à 1919), le Comte Bertrand de Comminges (son fils), M. Verdé de Lisle, et Mme Sibien (veuve de l'architecte propriétaire de la demeure qui abrite, de nos jours, le siège de l'ADAPEI). Mais le 18 novembre 1923 (après la clôture de l'enquête publique), le conseil municipal, considérant que ces réclamations émanent de personnes « ne résidant qu'occasionnellement dans la commune » et qu'« en tout cas elles ne sont pas fondées », les rejette à l'unanimité !

Par ailleurs, le même jour, le conseil municipal « émet le désir de voir le nom de la commune de Clairoix figurer dans la dénomination des lieux de constitution et de fabrication de la société La Soie de Compiègne ». De fait, au fronton du bâtiment principal de l'usine, parallèlement à la route, on pourra voir la mention « LA SOIE DE CLAIROIX »⁹.

Le deuxième projet, basé sur le procédé « acétate de cellulose » (et avec un agencement des bâtiments différent de celui proposé en 1923), a dû naître vers 1925, et a été autorisé par un arrêté préfectoral du 7 juin 1926.

Deux ans plus tard, alors que l'usine est construite, quelques modifications y sont apportées. Deux enquêtes « *de commodo et incommodo* » (supervisées par le même Jean Guillaume) précéderont deux arrêtés préfectoraux : le premier (6 novembre 1928) autorise l'installation d'un « dépôt de liquides inflammables de la 1^{ère} catégorie » (il s'agit d'acétone),

⁸ Dont on trouvera un texte plus loin dans cette brochure (page 17).

⁹ Remplacée, en 1936, par « PNEU ENGLEBERT ».

de moins de 20 000 litres, dans un réservoir enterré à 50 cm au moins de la surface du sol ; le deuxième (24 janvier 1929) autorise l'installation et l'exploitation d'un atelier où l'on emploiera cette acétone, ce solvant « devant être récupéré par distillation ».

Le conseil municipal de Clairoix émet, là encore, un avis favorable ¹⁰, considérant en particulier que « l'exploitation de l'usine ne peut être qu'une source de prospérité pour la commune », et que « toutes les précautions seront prises pour assurer la sécurité et la salubrité publiques ».

Le terrain

La superficie totale du terrain choisi, situé entre la rivière et la voie ferrée (lieux-dits les Longs prés, les Sablons, et le Bac à l'aumône), est de 14 hectares environ.

Pourquoi avoir choisi ce site pour implanter la filature ? Probablement pour sa proximité avec la ville de Compiègne (il faut de la main d'oeuvre !). Mais aussi parce qu'il n'en est pas trop proche : en effet, il apparaît que la société a choisi une commune située à 3 kilomètres de Compiègne pour épargner cette ville des « quelques inconvénients » de l'usine, qui n'auraient d'effet que sur « quelques centaines de mètres » aux alentours ¹¹.

D'autres atouts ont dû jouer, notamment la proximité de l'Oise (rivière navigable), d'une part, et de la ligne de chemin de fer ¹², d'autre part, qui permettent des liaisons fluviales et ferroviaires avec Paris et avec le nord, aussi bien pour les achats des matières premières (charbon, produits chimiques, etc.) que pour les ventes des produits finis.

« La Soie de Compiègne » avait cependant peut-être sous-estimé les inconvénients de ce terrain, en particulier le fait que son sol (0,40 m de terre argileuse sur 4,90 m d'argile sableuse) supporte difficilement de trop grandes pressions, d'autant plus que la résistance de l'argile diminue lors des crues de l'Oise. En 1926, un expert a d'ailleurs émis des réserves sur la future stabilité du bâtiment principal (dont le deuxième étage n'avait pas été prévu initialement) ¹³. Nous ne savons pas si le renforcement préconisé des fondations a été effectué, mais force est de constater que ce bâtiment est toujours debout ! Quant aux inondations, on sait qu'elles ont récemment créé quelques dégâts (en décembre 1993, en janvier 1995, et, dans une moindre mesure, en mars 2001).

« La Soie de Compiègne » acquiert la majorité des terrains privés en 1925 ¹⁴. Elle achète aussi l'ancien chemin latéral à la voie ferrée, qui avait servi à sa construction, et qui avait été remis à la commune de Clairoix, en 1850, par la Compagnie des chemins de fer du Nord.

La taille du terrain dans son ensemble est très largement suffisante pour accueillir les bâtiments prévus (était-il envisagé une extension ?). Dans le premier projet (celui de 1923), seule la partie sud-ouest était occupée par des constructions. Le deuxième projet (dont les

¹⁰ Délibération du 18 novembre 1928.

¹¹ D'après une lettre de « La Soie de Compiègne » aux membres de la commission sanitaire de Compiègne, datée du 6 décembre 1923.

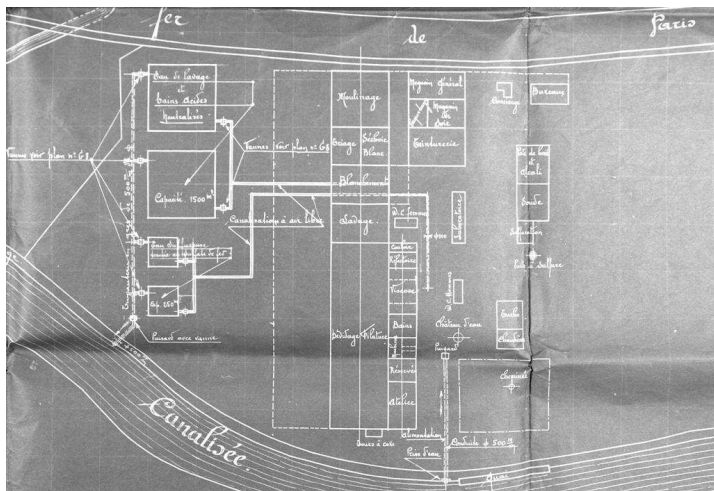
¹² Effectivement, un embranchement ferroviaire (« voie Decauville ») sera créé pour la filature (et servira ensuite à l'usine de pneumatiques).

¹³ Rapport de M. Henry Lossier (Argenteuil), daté du 1^{er} octobre 1926, et conservé à l'usine Continental.

¹⁴ Elle achètera aussi l'ancien moulin à tan, au sud du terrain principal, et possèdera, en tout, jusqu'à près de 18 ha de terres et jardins (source : matrice cadastrale).

bâtiments existent toujours) préfère une implantation plutôt au nord et à l'est, mais qui n'occupe qu'un hectare de surface au sol (actuellement : 8 hectares !).

Voici quelques plans montrant l'implantation des divers bâtiments :

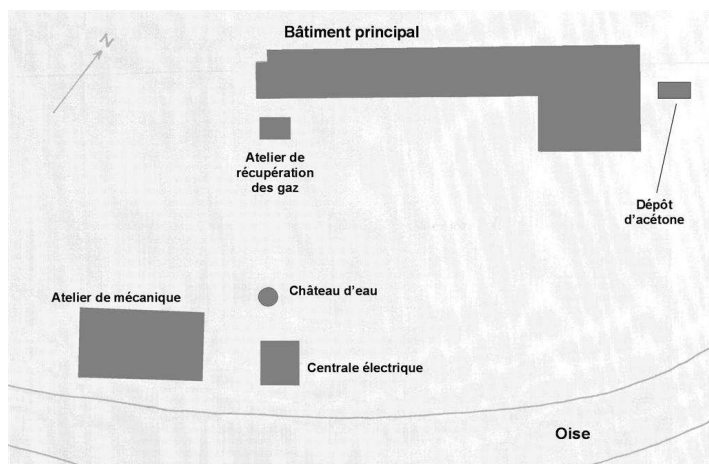


Le premier projet d'usine
(plan de 1924)

En haut, la ligne de chemin de fer
En bas, l'Oise

Le bâtiment principal envisagé
à une orientation perpendiculaire
à celle du bâtiment effectivement
réalisé (cf. ci-dessous)

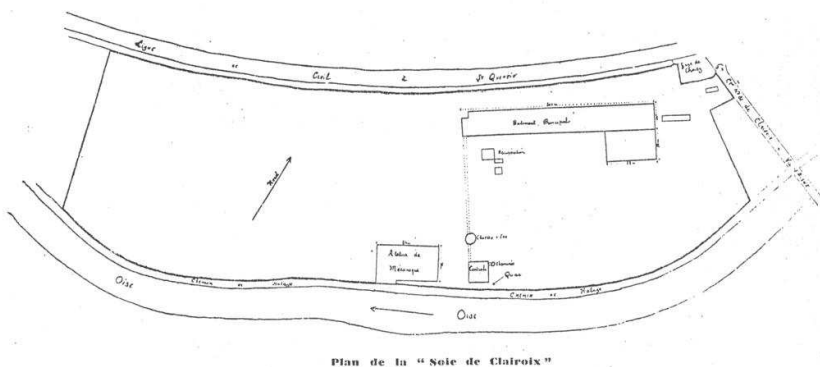
[Plan conservé aux Archives
départementales de Beauvais]



Le projet réalisé

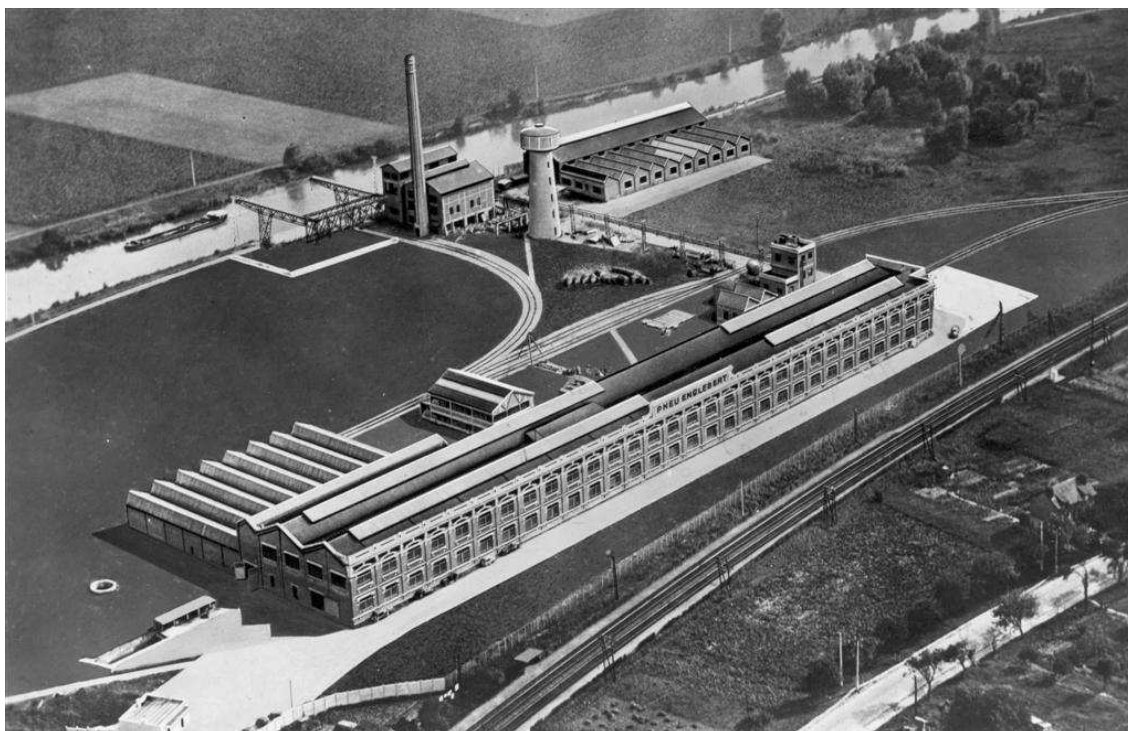
On retrouve les divers bâtiments
sur la carte postale reproduite
page suivante

[Dessin créé à partir
d'un plan de 1928]



Plan provenant
d'un document
annonçant la vente
aux enchères
de l'usine
en 1932

Une carte postale montrant l'usine Englebert en 1939



Le bâtiment principal, son extension au nord-est (magasin sous toiture « shed »), l'ex-atelier de récupération (bâtiment à étages dit « Brégeat », au sud-est du bâtiment principal), le château d'eau, et les bâtiments près de l'Oise, correspondent à ceux de la filature de soie. Une nouvelle centrale électrique (bâtiment isolé, à l'est du bâtiment principal) a été construite par l'entreprise Englebert.

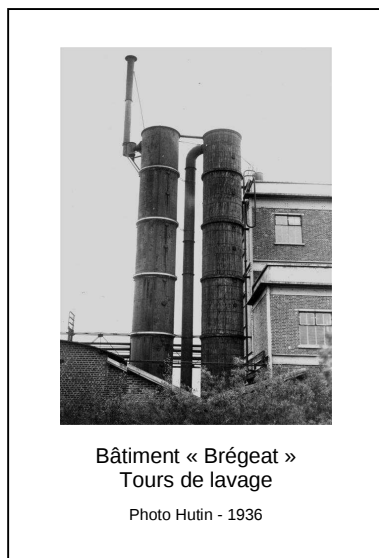
Les différents bâtiments

L'usine a été construite en 1926 par l'entreprise SACI (Paris), d'après les plans des architectes Foyer et Pillet (Valenciennes). La superficie totale des bâtiments est d'environ 10 000 m² au sol, donnant avec les étages une superficie utilisable de 16 000 m² environ. La description des bâtiments et de leur équipement, qui fait l'objet des paragraphes suivants, est inspirée d'un document de 1931 annonçant la vente aux enchères de l'usine.

Le **bâtiment principal**, de 200 m sur 26,50 m environ, comporte deux vaisseaux de 32 travées, avec un étage sous toiture (desservi par un monte-charge électrique). Les fondations sont en béton de cailloux, l'élévation en maçonnerie de briques rouges de choix, les linteaux en ciment. Le sol d'usine est en ciment sur béton (les bureaux ont un parquet en chêne), les cloisons sont en pans de fer, les poteaux en fer U et plats assemblés, les poutres en fer plat et cornières. À l'étage, le sol est en dallage de ciment, les murs et cloisons sont jointoyés et blanchis. La charpente est en fer, la couverture en tuiles mécaniques sur bardeaux en agglomérés de ciment.

Un **bâtiment sous shed**, de 36 m sur 52 m, est accolé à la partie nord-est du bâtiment principal, côté rivière. Ses fondations sont en béton, sa façade en maçonnerie de briques, son pignon de bout en double planchéiage de sapin, ses poteaux et poutres en fers cornières et plats assemblés à treillis, sa charpente en fer. Sa toiture, en « dents de scie »

(shed), a des versants vitrés à double châssis, et des versants couverts de tuiles mécaniques portant sur des bardeaux spéciaux en agglomérés.



Le **bâtiment** dit « **Brégeat** »¹⁵ (atelier de récupération), au sud du bâtiment principal, a une surface au sol de 120 m². Il comporte un bâtiment à deux étages, le bâtiment des pompes (à un étage), et un bâtiment annexe. Leurs fondations sont en béton sur pieux explosés, la maçonnerie en briques dans une ossature métallique, les planchers profilés avec hourdis en béton de ciment. Le toit est en terrasse de ciment et « mammoth ».

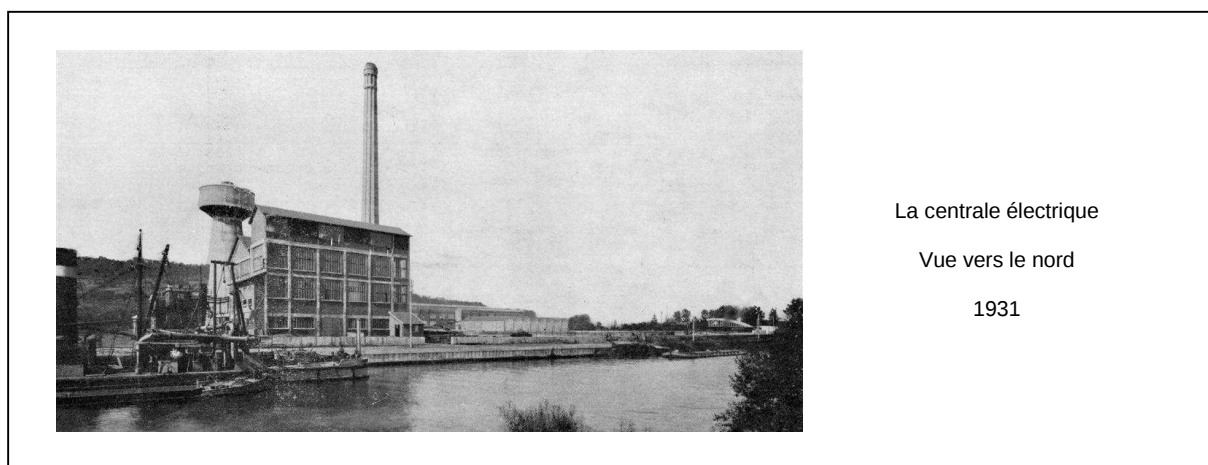
L'**atelier de mécanique**, au bord de l'Oise, est un assez grand bâtiment (2300 m² environ), à rez-de-chaussée sous toiture. Ses fondations sont en béton, son élévation en maçonnerie de briques, son sol en dallage de ciment, ses poteaux en fers cornières et plats assemblés. Une partie de la charpente est en fermes de fer, l'autre en shed ; le chevronnage est en sapin, le planchéage en frise de sapin rainé à baguette, la couverture en tuiles mécaniques.

La **centrale électrique** (abritant notamment les générateurs), également au bord de l'Oise, est un bâtiment de 450 m² élevé sur sous-sol et rez-de-chaussée sous toiture. La construction est en partie en béton armé, en partie en pans de fer assemblés (remplissage en briques jointoyées). Le sous-sol est en terre et en dallage de céramique. La charpente est en fer assemblé, la couverture en tuiles mécaniques.

À côté, on trouve une **cheminée** de 53 m de haut¹⁶, à tirage naturel (type « Monnoyer »), construite en blocs de béton armé jointoyés (diamètre intérieur à la base : 3,4 m ; au sommet : 1,8 m).

Le **château d'eau**, en béton armé, a un réservoir principal de 300 m³, à 35 m de hauteur, et un réservoir intérieur de 50 m³ construit en béton.

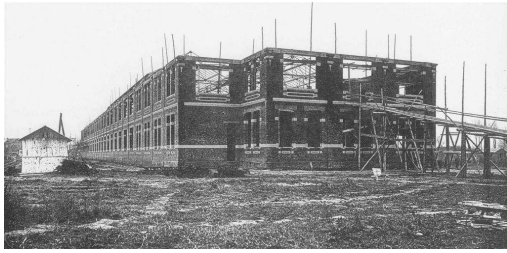
Enfin, au nord-est, on trouve une loge de concierge et un pointeau.



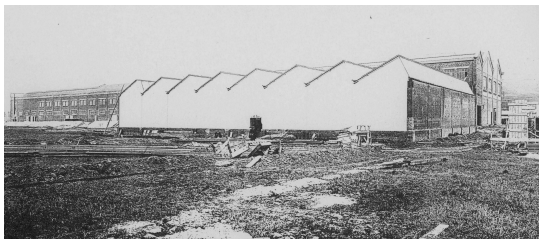
¹⁵ Sans doute un chimiste ou un industriel ; ce nom n'apparaît pas sur les plans consultés.

¹⁶ Sa hauteur a été réduite depuis, à la suite d'une tempête.

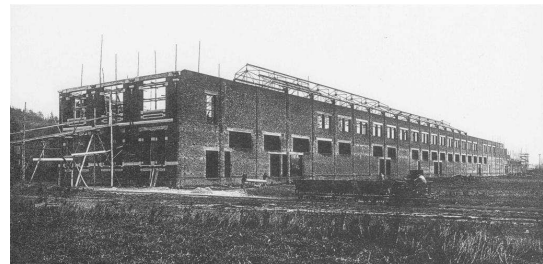
Quelques photos de la construction de l'usine



↑ Bâtiment principal
Façades nord-ouest et sud-ouest →



Bâtiment sous shed
et bâtiment principal (derrière)
Vue vers l'ouest



Bâtiment principal
Façades sud-ouest et sud-est



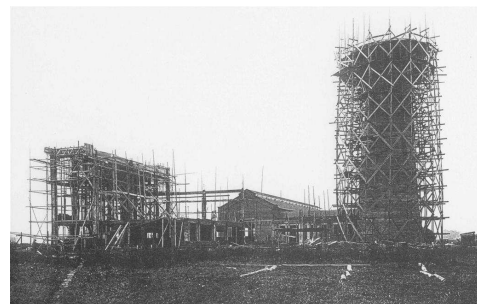
Bâtiment principal
Étage



Bâtiment sous shed
Vue vers le nord



Atelier de mécanique
Vue vers l'est

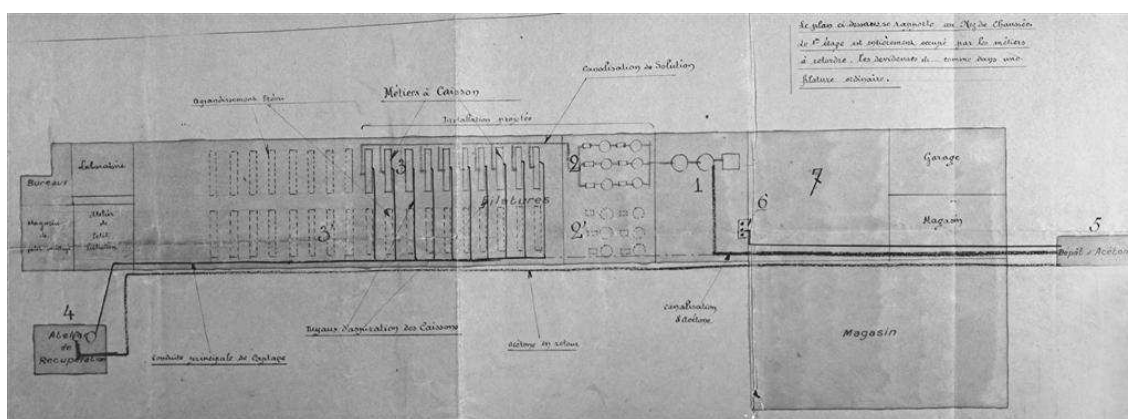


Château d'eau et salle des générateurs
Vue vers le sud

L'équipement et la production

Schématiquement, le procédé de fabrication du fil de soie, à Clairoux, est le suivant : dans l'atelier de préparation (au rez-de-chaussée du bâtiment principal), de l'acétate de cellulose (produit solide) est dissous dans de l'acétone (solvant provenant d'une cuve enterrée à quelques mètres du bâtiment principal, au nord-est) ; le mélange alimente ensuite des « métiers à filer à caisson » (toujours au rez-de-chaussée) ; l'acétate est alors séparé du solvant par aspiration, et les gaz captés sont envoyés (au moyen de canalisations) à l'atelier de récupération (bâtiment dit « Brégeat »), où ils sont traités ; l'acétone qui y est récupérée est renvoyée (par une canalisation souterraine) dans la cuve de départ. La soie produite au rez-de-chaussée est traitée au premier étage (retordage, dévidage, etc.).

Plan du bâtiment principal (rez-de-chaussée)



Sur cet extrait d'un plan d'octobre 1928 (conservé aux Archives de l'Oise), on peut voir, de gauche à droite :

- les bureaux, le laboratoire, le magasin de petit outillage, l'atelier de petit entretien ;
- au dessous (numéroté 4), l'atelier de récupération, également dénommé « bâtiment Brégeat » ;
- la grande salle pour les métiers à filer à caisson (10 au départ + 26 envisagés plus tard, indiqués en pointillés) ;
- la salle des mélangeurs (dont la moitié envisagée plus tard) - numéros 2 et 2' ;
- l'atelier de préparation (numéroté 1) ;
- une salle pour les machines auxiliaires et les pompes (numérotée 7) ;
- le garage et un magasin ; au-dessous, un autre magasin (bâtiment sous « shed ») ;
- le dépôt d'acétone (numéroté 5).

Les traits gras représentent des canalisations (acétone, ou gaz aspiré des caissons).

À l'étage, se trouvent « les métiers à retordre, les dévideuses, etc. comme dans une filature ordinaire ».

Dans l'atelier de préparation, on trouve notamment un mélangeur d'acétate (capacité 10 t à 12 t d'acétate en grumeaux), de construction Bühler, avec balance automatique et chambre à poussières ; trois malaxeurs (alimentation par vis sans fin) ont une capacité de 3,5 m³. L'acétone est distribuée sous pression de gaz inerte. En ce qui concerne la filtration (capacité : 1,5 t à 2 t d'acétate par jour), il y a un réservoir à solution, 12 filtres-presses, 15 malaxeurs, et une machine à reconcentrer brevetée (capacité : 1 t d'acétate par jour).

La grande salle de filature comporte 10 métiers Hamel d'acétate par le procédé sec (évaporation de solvant), de capacité totale journalière 1 t de 100 deniers, et le matériel accessoire (chariots, pompes, bougies, filières, bascules, appareils de contrôle...).

L'atelier de retordage (au premier étage du bâtiment principal) comprend 24 métiers SZAG (Arbon, Suisse) pour broches tournant à 7500 tours (272 broches par métier), 16 métiers Kohorn (248 broches par métier), 5 machines Hamel à 10 moulinets, 6 bobinoirs Kohorn...

L'installation « Brégeat », d'absorption de l'acétone par le crésol avec distillation et rectification, se compose d'un ventilateur aspirateur, d'un groupe de pompes de circulation, d'échangeurs, de réchauffeurs, d'évaporateurs, de réfrigérants, d'une colonne de rectification, et de condensateurs. L'installation d'absorption est prévue pour un débit de 2000 à 2500 m³/h de mélange air-acétone (ce qui est suffisant pour une absorption quotidienne de 2,5 t d'acétone) ; la partie distillation (évaporateur, colonne de rectification, etc.) est prévue pour 5 t d'acétone par jour. À l'installation générale ont été jointes une installation de rectification d'acétone lourde et une installation de régénération de crésol sous vide.

Quant à la centrale électrique (alimentée au charbon), elle comporte deux chaudières à vapeur multitubulaires Babcock et Wilcox de 275 m² de surface de chauffe, timbrées à 22 kg/cm² (chaque chaudière pouvant produire de 5,5 t à 7 t de vapeur à l'heure), deux surchauffeurs (de 63 m²), un élévateur à godet d'un débit horaire de 10 t (avec alimentation à tablier métallique et transporteur à courroie mobile), des dégrasseurs, des souffleurs de suie, des ventilateurs, des pompes, une installation d'épuration des eaux, etc. Deux transformateurs électriques à bain d'huile, de 150 kVA chacun, alimentent l'usine.

LA SOIE DE CLAIROIX			
CLAIROIX (OISE)			
TÉL. 351 COMPIÈGNE			
R. C. 8209 COMPIÈGNE			
ACÉTATE			
TITRE	NOMBRE DE BRINS	NOMBRE DE TOURS	PRIX
30	10	200	110
45	15	200	83
60	20	200	72
75	25	200	62
75	20	200	61
100	25	150	55

POUR RETORS - ASSEMBLAGES - VOILE
BOBINES - CANETTES - ENCOLLAGES
FILS SPÉCIAUX.
Nous consulter.

MARS 1930

Tarifs de la soie produite à Clairoux

(verso de la carte postale reproduite en couverture de cette brochure)

Le chauffage central est installé dans toute l'usine, ainsi que la lumière électrique (fils sous tubes).

-----oOo-----

La production réelle (environ 1 t par jour ?) commence probablement en 1928 ou 1929. À cette époque, il n'y a que 4 ou 5 usines, en France, qui fabriquent de la soie à l'acétate (capacité journalière : 5 t environ), et une trentaine d'autres produisent de la viscose (capacité journalière : 70 t environ)¹⁷.

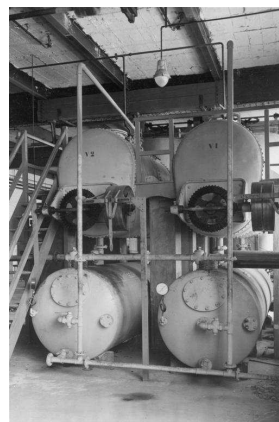
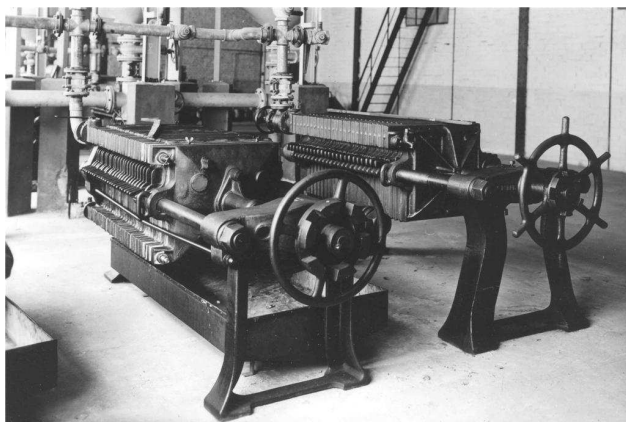
En 1930, l'usine de Clairoux ouvre au public un magasin de vente sur place : voile, tissu broché, taffetas, doublure en satin, crêpe de Chine...¹⁸.

¹⁷ Capacité mondiale journalière estimée, en 1928 : 450 t environ. Ces données proviennent du dossier Louis Jardin sur la soie artificielle, conservé aux Archives municipales de Compiègne.

¹⁸ D'après des encarts publicitaires parus en avril et mai dans le journal local *Le Progrès de l'Oise*.

L'équipement de la filature de Clairoix avant sa reconversion

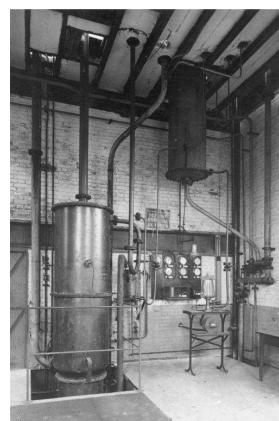
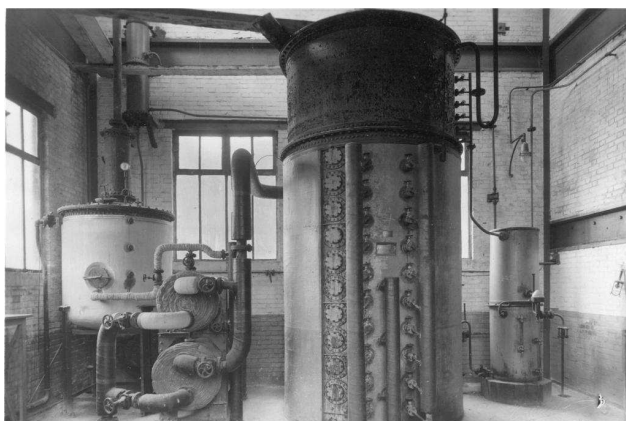
Clichés pris par le photographe Hutin (Compiègne), en juin 1936, à la demande du repreneur de l'usine (Englebert)



Filtres presses (de marque Kohorn) et cuves – bâtiment principal (rez-de-chaussée)



Moulin Bühler (bas et haut) – bâtiment principal (rez-de-chaussée et étage)



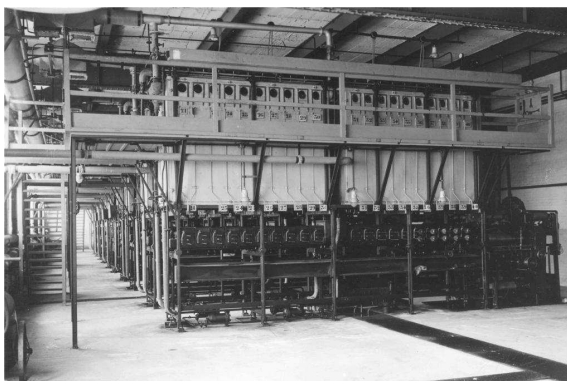
Installations du bâtiment « Brégeat » (1^{er} étage et 2nd étage)

L'équipement de la filature de Clairoix avant sa reconversion

Clichés pris par le photographe Hutin (Compiègne), en juin 1936, à la demande du repreneur de l'usine (Englebert)

Métiers à filer
de marque Hamel

Bâtiment principal
(rez-de-chaussée)



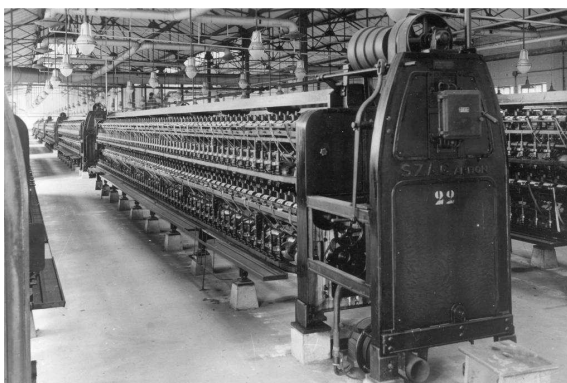
Métier à crêpe
de marque Hamel

Bâtiment principal
(étage)



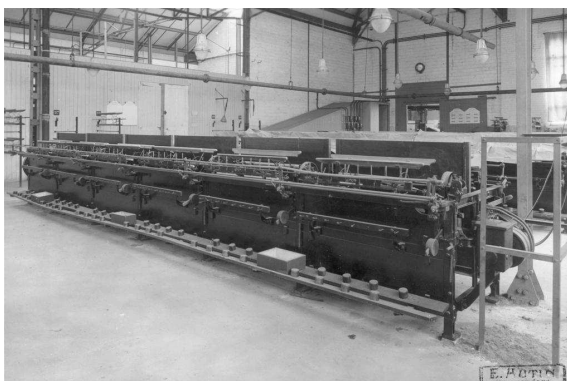
Machine à retordre
de marque SZAG

Bâtiment principal
(étage)



Machine à dévider
en écheveaux

Bâtiment principal
(étage)



La fin

Nous ne savons pas exactement combien de temps cette filature a réellement fonctionné. Elle a probablement arrêté ses activités en 1931 (voire à la fin de 1930), suite à une faillite dont nous ignorons les causes précises (peut-être est-elle une conséquence indirecte de la grande crise financière de 1929 ?).

Toujours est-il que l'usine est mise en vente aux enchères le 24 février 1932, au Palais de Justice de Compiègne, par la société parisienne Carnoy-Marchand.

Voici le texte de présentation de l'usine figurant dans le document d'annonce de cette vente ¹⁹ :

« Cette usine sise à Clairoix, à 3 kilomètres de Compiègne, est située à 85 kilomètres de Paris dans une région très industrielle et dispose sur place d'une importante main-d'œuvre masculine et féminine, l'agglomération de Compiègne et villages avoisinants comportant une population de 30.000 habitants.

Sa situation exceptionnelle en bordure de voie ferrée, de route

et de l'Oise navigable, façade de 800 m avec quai et appontement, lui permet de recevoir et de réexpédier soit par voie d'eau, soit par fer, soit par la route, les matières premières et produits finis, elle est de plus desservie intérieurement par des voies Decauville.

D'autre part, **une autorisation de première catégorie** a été accordée à cette usine, ce qui permet l'exploitation de toute industrie classée ; cette usine créée pour la **fabrication de la soie artificielle** (à l'acétate, procédé sec) est entièrement en ordre de marche pour une **production journalière de 1.000 kg pouvant être portée à 5.000 kg par jour**, les bâtiments ayant été prévus pour une fabrication de cette importance, **mais serait susceptible d'être utilisée pour toute autre industrie** (produits chimiques, mécanique, textiles, industrie du bois, alimentation, etc.), dans ce cas le matériel spécial pourrait être recédé, les installations générales se prêtant à des changements de fabrication.

L'ensemble des bâtiments est absolument moderne et de construction sérieuse, évaluation de plus de 5.000.000 francs en 1930 par la maison Galtier, spécialiste, et ce pour les constructions seules ; les fondations ont été établies avec beaucoup de soin et représentent une grosse valeur. Il y a lieu d'ajouter à l'estimation ci-dessus la valeur des terrains, des installations et d'un très important matériel en ordre de marche, évalué à plus de 11.000.000 de francs après certains amortissements ; ces terrains ont été remblayés en partie par du sable de rivière et ce, par les soins des Ponts et Chaussées. »

Cette vente aux enchères fait notamment suite à une requête de la société anonyme « Force et Lumière Électriques », qui n'avait sans doute pas été payée... C'est en tous cas la société britannique « The Century Insurance Company Limited » (dont le siège social est à Edimbourg) qui acquiert l'usine et le terrain, et qui les revend, en 1936, à l'entreprise belge Englebert ²⁰.



¹⁹ Nous avons laissé en caractères gras les passages qui l'étaient.

²⁰ Acte de vente du 29 octobre 1936 ; étude de M^e Crampon, notaire à Compiègne (successeur de M^e Wilhelem).

Terminons par deux témoignages : le premier a été écrit en 1993 par Louis Duval-Arnould, député de Paris, propriétaire depuis 1920 du Clos de l'Aronde (l'actuelle mairie de Clairoix)²¹ ; le deuxième provient d'un ingénieur en électricité, Jean Leblond, embauché en 1937 à la nouvelle usine Englebert²².

« Sur le flanc du Ganelon qui regarde l'Île de France court un sentier que vous connaissez bien et qui, des Quatre-Tilleuls à l'orée des bois de Janville, nous permet d'admirer un des plus beaux sites de nos régions : le confluent, la vallée de l'Aisne que coupe d'une brèche aux lointains lumineux la sombre ceinture des forêts, Choisy avec son église et son blanc château. Entre deux devoirs de vacances, j'aime à flâner sur cette corniche délicieuse, où je me sens loin de Paris et de la politique.

Hélas ! Ce matin le charme fut rompu, parce que, tout à coup, de mon observatoire, j'avais aperçu à la fois deux choses.

La première est ancienne déjà, mais l'habitude aidant, je n'y pensais plus : c'est l'usine morte. Quand la « Soie » avait dressé sans vergogne, au beau milieu et au premier plan de mon cher paysage, sa haute cheminée et son champignon ventru, l'avais-je assez maudite ! D'avance je l'accusais d'empuantir l'atmosphère, d'enlever, pour les empoisonner, les derniers moissonneurs à la terre et les dernières ménagères aux foyers..., et de quelques autres crimes encore, surtout sans doute parce qu'elle gâtait le plaisir de mes yeux.

La pauvre ! Elle n'a guère eu le temps de mal faire. Ses ingénieurs avaient savamment calculé les machines et combiné les réactions chimiques, mais les financiers avaient négligé de calculer les débouchés. Et comme beaucoup d'ingénieurs et de financiers avaient eu la même pensée au même moment, et comme les vers à soie continuaient leur petite besogne et filaient en fin de compte pas mal de kilomètres d'un fil supérieur, et comme la plus belle dame du monde n'a que deux jambes et, d'ordinaire, ne porte qu'une paire de bas à la fois, avec le plus de « jours » et le moins de matière possible, ce fut la surproduction, la faillite, le chômage, et, là devant moi, cette grande bâtisse plongée dans un sommeil léthargique [...] ».

-----oOo-----

« Alors que j'étais un petit garçon, j'habitais avenue de Clairoix à Margny. Mes grands-parents habitaient à Clairoix, face au passage à niveau de la ligne Compiègne-Ressons.

Tous les jours je me rendais à l'école Hersan à Compiègne et le dimanche, la promenade était souvent de nous rendre à Clairoix.

Dans cette maison de Clairoix et pendant près de deux ans, j'entendais les conversations sur la création de cette nouvelle usine qui devait fabriquer du tissu de soie, créer des nouveaux emplois et devenir la deuxième usine après Chanteraine²³.

Un jour, sur le chemin de l'école, j'ai croisé un autocar tout neuf de couleur orange. Il était comme ceux des cirques, il était décapotable et possédait autant de portes que de banquettes. Ce véhicule, pour la première fois, transportait des jeunes femmes de Compiègne à Clairoix pour travailler à la « Soie de Compiègne ». Pour des raisons financières ou fiscales, cette appellation se transformera un peu plus tard en « Soie de Clairoix ».

Ce démarrage de production fut un événement et la vente réalisée aussi sur place incita les couturières et les élégantes à s'approvisionner à Clairoix.

²¹ Le texte complet de ce témoignage est paru dans le journal paroissial *L'Écho du Ganelon* de septembre 1933.

²² Le texte complet de ce témoignage est paru dans le périodique local *Clairoix d'hier et d'aujourd'hui* n° 13 (1985).

²³ Usine de verre Saint-Gobain, à Thourotte, à une dizaine de kilomètres de Clairoix.

Le rêve fut de courte durée : le procédé utilisé n'était pas le bon. À cette époque, il y avait deux procédés, l'un à la viscosse, le second à l'acétate de cellulose. Je ne me souviens pas du choix de la direction de la « Soie de Compiègne », mais c'était le plus coûteux et bientôt les affaires déclinèrent. Les créanciers, particulièrement celui qui avait réalisé l'installation électrique, devinrent exigeants et la belle usine, après seulement quelques mois de fonctionnement, s'arrêta définitivement.

Cette usine possédait pourtant un équipement de qualité et une extension était prévue pour doubler la production.

Les bâtiments comprenaient le hall principal, le Brégeat (bâtiment situé derrière le grand hall pour des récupérations de solvants, aujourd'hui la salle d'essais Uniroyal), l'atelier mécanique, la chaufferie, le château d'eau.

Le grand hall avait été prévu pour être doublé en profondeur vers l'Oise.

La chaufferie avait été équipée de deux chaudières Babcock de 5⁵/7 T.H. Le bâtiment était prévu pour en recevoir deux autres.

Le puits d'un diamètre de 800 mm, d'une profondeur d'environ 50 mètres, avait été creusé et doublé par une entreprise allemande en compensation pour les dommages de guerre.

Le château d'eau d'une hauteur de 35 m permettait un stockage de 300 m³ et était alimenté par deux pompes de 100 m³ / heure.

L'atelier mécanique comprenait le poste de transformation de 2 x 200 kVA 15000 V / 380 V alimenté par une ligne HT suivant le quai du halage depuis la centrale de Clairoix.

[...]

Des offres de vente, des acheteurs pour l'ensemble ou pour des parties de l'équipement se succédèrent sans succès.

Une secrétaire, bien seule, Mademoiselle Marie-Rose Racine, assurait le courrier, le téléphone, et recevait les visiteurs.

Un seul garde contrôlait la clôture ; il s'appelait Monsieur Brouart, il était sympathique et ressemblait au grand acteur disparu Larquey.

Pendant près de dix ans, ces deux personnes ont assuré la garde en veilleuse de cette entreprise. Jusqu'à la visite de Monsieur Georges Englebert en 1936 (ou fin 1935).

[...]

En 1937, j'ai commencé ma carrière chez Englebert, le nouveau propriétaire de la « Soie de Clairoix ». J'ai trouvé l'usine encore entièrement occupée par l'ancien matériel. Mon premier travail a été de récupérer tout l'équipement électrique, qui était neuf et de très haute qualité (moteurs, équipement, groupes de climatisation).

Cette belle usine, dont le grand hall était entièrement climatisé (température et humidité), allait être démantelée pour servir une autre production.

Trois mois après mon entrée, j'étais chargé du programme des nouvelles installations électriques.

En août 1938, la nouvelle centrale électrique entra en service, et la production de chambres à air démarrait.

En août 1939, les premiers pneus sortaient des presses Summit. »

-----oOo-----

Quelques années plus tard...



Carte postale de 1955 environ



Carte postale de 1960 environ

La filature de soie de Clairoix (Oise)

Réalisée à partir de divers documents d'archives, cette monographie présente la courte histoire d'une filature de soie construite dans les années 1920 dans la banlieue de Compiègne et qui, après la faillite de l'entreprise, a été transformée en usine de production de pneumatiques (Englebert puis Uniroyal puis Continental)...

Rémi DUVERT est membre actif de l'association "Art, Histoire et Patrimoine de Clairoix", et a notamment coordonné l'ouvrage « Clairoix : patrimoine, histoire et vie locale », paru en 2005.

Contact : remi.duvert@gmail.com